

Les infos Pisanéennes

02 juillet 2020
numéro 47



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Le 15 mars 2020, vous m'avez apporté - ainsi qu'à l'équipe qui m'accompagne - votre confiance. En mon nom personnel et au nom de toute l'équipe municipale, je vous remercie.

Je pense aussi à celles et ceux qui m'ont accompagné au cours des précédents mandats et du fond du cœur, je les remercie pour tout le temps consacré à la vie communale et aux moments conviviaux que vous m'avez apportés.

Depuis le 23 mai, le nouveau conseil est en place sur la base de trois mots qui me sont chers : l'écoute, la disponibilité et la simplicité.

Nous allons donc, après cette période de confinement nous mettre au travail. Si le vote du budget est notre priorité, nous allons progressivement travailler sur nos projets de campagne ; la prise en compte de la bibliothèque, la facilitation dans l'extension du cabinet médical et la réalisation de la pharmacie sans oublier la construction de la nouvelle école. Je continuerai à vous rendre compte régulièrement des activités communales à travers le site Internet de la Mairie et le bulletin municipal.

À toutes celles et ceux qui nous font l'honneur de choisir Pisany pour résidence, je leur souhaite la bienvenue. Mention particulière à Monsieur et Madame Dominique Rocheteau qui viennent aussi de se fixer sur notre commune. Nous pouvons être fiers de pouvoir croiser le couple. Nous n'oublions pas les merveilleux moments que Dominique nous a procurés au cours de sa carrière de footballeur : à St Étienne, à Paris et en équipe de France. Oui je suis heureux personnellement de les accueillir à Pisany. C'est un retour au pays pour lui, la boucle est bouclée. Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur.

J'ai une pensée particulière à celles et ceux qui ont accompagné un proche à sa dernière demeure.

Enfin, je terminerai par une phrase de François de la Rochefoucauld qui traduit bien ma volonté et que je rappelle de temps en temps : "La modestie est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau, elles lui donnent de la force et du relief".

Votre serviteur,
Pierre Tual

Comité de rédaction :
Pierre Tual - Céline Bussereau - Sébastien Teyssonier

- Sommaire -

- Comptes rendus des conseils municipaux
 - Vie communale
- Démarches administratives
 - État civil
 - Action sociale
 - Vie associative
- Rappels importants
 - Services utiles

● Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

■ Conseil municipal du 23 mai 2020

1. Installation des nouveaux conseillers

La séance a été ouverte sous la présidence de M. TUAL, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2. Élection du maire

M. Pierre TUAL a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Fixation du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. TUAL élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. Élection des adjoints

1^{er} adjoint : M. Jean-Claude LANDREIN et a été immédiatement installé.

2^{ème} adjointe : Mme Céline BUSSEREAU et a été immédiatement installée.

3^{ème} adjointe : Mme Martine NATUREL et a été immédiatement installée.

4^{ème} adjoint : M. Alexandre HEDOIRE et a été immédiatement installé.

5. Lecture et remise de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire a lu la charte de l'élu local à tous les membres du Conseil Municipal.

6. Délégations du conseil au maire

17 délégations (possibilité de les consulter à la Mairie).

■ Conseil municipal du 02 juin 2020

1. Fixation du montant des indemnités de fonction des adjoints

L'indemnité du 1^{er} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité du 2^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité du 3^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité du 4^{ème} adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

2. Désignation d'un grand électeur pour le syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural

M. Pierre TUAL

3. Désignation d'un représentant communal auprès du syndicat de la voirie

M. Pierre TUAL

4. Élection des délégués au CNAS

M. Jean-Claude LANDREIN : 1^{er} adjoint

Mme Joëlle GUIADEFUR : adjoint administratif

5. Élection du correspondant défense

M. Jean-Christophe BECQUIN

6. Élection des délégués au syndicat des marais

M. Jean-Claude LANDREIN - M. Alexandre HEDOIRE - M. Michaël GUILLET

7. Élection des délégués au syndicat d'eau et d'assainissement

Titulaire : M. Pierre TUAL

Suppléant : M. Alexandre HEDOIRE

8. Désignation des délégués Saintonge Romane

Titulaire : M. Pierre TUAL

Suppléant : M. Jean-Claude LANDREIN

9. Désignation des représentants a la CLECT et à la CIAPH

CLECT : M. Jean-Claude LANDREIN

CIAPH : M. Pierre TUAL

10. Désignation des délégués à Soloris

M. Jean-Claude LANDREIN - 1^{ère} suppléante : Mme Céline BUSSEREAU - 2^{ème} suppléant : M. Alexandre HEDOIRE

11. Élection des délégués SEMIS

Titulaire : M. Pierre TUAL

Suppléante : Mme Martine NATUREL

12. Commission des impôts directs

Monsieur le Maire propose 24 personnes et attend le retour des impôts pour connaître les titulaires et les suppléants.

13. Commission communales

Bâtiments-Voirie-Travaux/Aménagements

M. Alexandre HEDOIRE - M. Guillaume PENNEL - M. Jean-Christophe BECQUIN - M. Jean-Claude LANDREIN
M. Sébastien TEYSSONNIER

Solidarités et affaires scolaires

M. Alexandre HEDOIRE - M. Fabrice PEYROUTY - M. Jean-Christophe BECQUIN - Mme Marie LAFITE - Mme Martine NATUREL -
Mme Maxime PLAUD - Mme Nathalie BECQUIN

Animations communales : fêtes, cérémonies, relations avec les associations

M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Marie LAFITE - Mme Martine NATUREL - Mme Micheline CUNSOLO

Sports et animations sportives

M. Alexandre HEDOIRE - M. Fabrice PEYROUTY - M. Guillaume PENNEL - M. Jean-Christophe BECQUIN -
M. Laurent SABOURDIN - Mme Marie LAFITE - Mme Maxime PLAUD - Mme Nathalie BECQUIN -
M. Sébastien TEYSSONNIER

Actions protection de l'environnement

M. Guillaume PENNEL - M. Jean-Claude LANDREIN - M. Laurent SABOURDIN - Mme Nathalie BECQUIN

Bibliothèque – Espace numérique

Mme Céline BUSSEREAU - Mme Micheline CUNSOLO - M. Sébastien TEYSSONNIER

Référent alerte

M. Jean-Claude LANDREIN - M. Laurent SABOURDIN

■ Conseil municipal du 30 juin 2020

1. Vote des 2 taxes locales

Le taux des deux taxes locales reste identique à ceux de 2019 :

- taxe foncière (TF bâti) = 15,43 %,
- taxe foncière (TF non bâti) = 49,89 %.

2. Vote du budget

Le budget est présenté et les montants suivants sont votés :

- Dépenses - Recette de fonctionnement = 584 403,00 €
- Dépenses - Recette d'investissement = 438 646,24 €.

3. Éclairage public : 7 candélabres rue des Champs

Le montant de la participation de la commune s'élève à 5 183,41 €.

4. Éclairage public : 4 candélabres rue de l'Angin

Le montant de la participation de la commune s'élève à 3 772,31 €.

5. Convention de concession de places de stationnement

Une convention de concession de 15 places de stationnement, place du Coudrat, seront aménagées au niveau de la parcelle ZE 30 aux abords du futur cabinet médical.

6. Autorisation permanente de poursuite au comptable public

Le Conseil Municipal décide de donner une autorisation permanente de poursuite à Madame la Trésorière Principale de Saintes.

7. Convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2020

La commune s'engage à verser une contribution de 339,48 € (738 habitants x 0,46 € par habitant) pour l'année 2020.

La SPA s'engage à venir récupérer l'animal capturé dans un délai de 72 heures et le prendre en charge en fourrière.

8. Vote des subventions sollicitées

Il est procédé au vote des subventions suivantes :

Un Hôpital Pour les Enfants : 30 € ; *France Alzheimer* : 30 € ; *Saujon Solidarité* : 201,70 € ; *Institut Bergonié* : 50 € ; *Fondation du Patrimoine* : 75 €.

9. Amendes de police - Cheminements doux

Monsieur le Maire fait part de la réalisation de cheminements doux sur la rue du Rocher permettant une liaison douce entre une zone pavillonnaire et le groupe scolaire. Une demande de subvention à hauteur de 40 % est effectuée au titre du produit des amendes de police - cheminement doux sur le montant de 18 967,26 € HT.

10. Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux - travaux sur voirie communale accidentogène

Monsieur le Maire rappelle le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. Le montant des devis s'élève à 51 597,70 € HT. Une subvention sera demandée.

11. Adhésion à la mission optionnelle de remplacement et de renfort du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire fait part des missions optionnelles développées par le CDG et d'y faire appel pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires. Monsieur le Maire devra signer une convention de mise à disposition.

12. Référents alerte (remplace la délibération 2020/6 commissions communales)

M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Céline BUSSEREAU - M. Alexandre HEDOIRE.

13. Questions diverses

- Des travaux à effectuer (fossé) rue du Rocher et rue de l'Angin ; la société Gourbin a présenté un devis 1 310,27 € TTC.
- Il est demandé une place de stationnement par Monsieur Franchi pour installation d'un taxi devant l'école.
- Bibliothèque : la Mairie a repris la gestion de la bibliothèque depuis la mi-juin. Actuellement, il est procédé à un rangement et tri des livres. Il est recherché des bénévoles et du mobilier. La réouverture s'effectuera prochainement.
- Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de la Mairie sont modifiés comme suit à partir du 1^{er} septembre 2020 :
 - Du lundi au jeudi : 08 h 00 à 12 h 00
 - Vendredi : 08 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 00

- Tous les comptes rendus de séance sont consultables sur notre site Internet -



De gauche à droite :

Nathalie Becquin - Sébastien Teyssonier - Jean-Christophe Becquin - Micheline Cunsolo - Fabrice Peyrouly - Guillaume Pennel - Céline Bussereau - Alexandre Hedoire - Pierre Tual - Maxime Plaud - Edgard Doret - Laurent Sabourdin - Marie Lafite - Jean-Claude Landrein - Martine Naturel

● Budget 2020

Budget primitif 2020

■ La section de fonctionnement

Les **crédits inscrits** s'équilibrent en dépenses et en recettes à 584 403 euros.

Les **recettes réelles** sont de 584 403 euros en augmentation de 1,5% par rapport à 2019.

Les **impôts et taxes** représentent 33,7% des recettes avec un montant de 197 082 euros.

L' **excédent de fonctionnement** reporté de 263 384,44 euros correspond à 45 % des recettes.

Les **dotations de l'État** d'un montant de 75 333 euros représentent 12,9% des recettes.

L'économie ainsi réalisée entre les recettes et les dépenses permet de dégager un **autofinancement** de 134 303 euros.

Les **dépenses réelles** de fonctionnement d'un montant de 450 100 euros sont en diminution de 11,8% par rapport à celles votées au budget primitif 2019.

Au niveau des dépenses, les charges à caractère générale d'un montant de 185 782 euros représentent 41,2% des dépenses réelles de fonctionnement. Celles-ci sont en baisse de l'ordre de 29,8% par rapport à celles du budget précédent.

Les charges de personnel pour un montant de 125 143 euros correspondent à 27,8% des dépenses réelles.

■ La section d'investissement

D'un montant de 438 646,24 euros, elle s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les **dépenses d'investissement** reprennent les restes à réaliser de l'exercice précédent d'un montant de 170 993 euros dont notamment des crédits pour la rénovation de la mairie (études en cours) 104 000 euros, 20 000 euros pour la mise en place d'une citerne pour la lutte contre l'incendie, 9841 euros pour la toiture de l'agence postale et des travaux d'accessibilité 16 817 euros.

Pour les dépenses 2020, un crédit de 67 193 euros est inscrit pour des travaux de voirie sur la rue du Rocher, la rue du Gos Chêne et rue de la Fontaine.

Des travaux d'éclairage public seront réalisés rue de l'Angin (4 candélabres) et rue des Champs (7 candélabres) pour 8 366 euros.

9 000 euros seront consacrés au changement du mode de chauffage de la bibliothèque et de l'agence postale.

En **recettes d'investissement**, on retrouve le reste à réaliser de subventions correspondant à l'opération cheminement piéton rue Julie d'Angennes pour un montant de 6 384 euros.

Le FCTVA un crédit de 18 700 euros est inscrit.

La taxe d'aménagement devrait rapporter 4 356 euros.

Des subventions du département pour 4 995 euros.

Avec les dotations pour amortissement 4 662 euros et le prélèvement à la section de fonctionnement 129 641 euros soit au total 134 303 les dépenses d'investissement 2020 sont financés à hauteur de 82,2% par l'épargne dégagée.

■ La dette communale

Au 1^{er} janvier 2020, le capital restant dû est 146 761 euros, l'annuité de dette pour 2020 est de 20 193,95 euros (capital : 17 854,64€ - charges d'intérêt : 2 339.31€).



1- COMMUNE DE PISANY

BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	584 403,00	321 018,56
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		263 384,44
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		584 403,00	584 403,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	267 653,24	304 282,98
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	170 993,00	6 384,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		127 979,26
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		438 646,24	438 646,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 023 049,24	1 023 049,24
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

● Vie communale



Distribution des masques

La distribution des masques dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 (1 offert par le Département et 1 offert par la Mairie par personne) s'est déroulée le 24 mai 2020 sous les Halles.
Cette distribution avec le sourire s'est parfaitement déroulée dans le respect des consignes de remise ! Merci à tous !

Bibliothèque

Depuis la mi-juin, et conformément au programme mené par l'équipe en place, la bibliothèque est désormais gérée par la Mairie, gestion assurée par un adjoint au Maire, et non plus par le Foyer Rural.
Sa réouverture s'effectuera prochainement et œuvrons pour vous accueillir au plus vite !



Célébration du 08 mai

La cérémonie du 08 mai s'est tenue en comité restreint pour cause de Covid-19.
Une gerbe a été déposée au pied du monument aux Morts.



Installations

Pédiatre

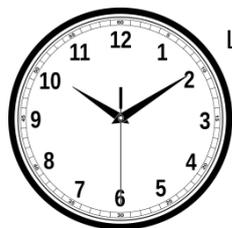
Nous souhaitons la bienvenue au Dr Chloé Gellis, pédiatre qui s'est installée sur notre commune début mars.
Dans l'attente de l'agrandissement du cabinet médical actuel où le Dr Gellis s'installera à terme, son cabinet se situe 31 avenue Jean de Vivonne.

Kinésologue - Réflexologue

Nous souhaitons également la bienvenue à Sandrina Boinard - Kinésologue Réflexologue (kinésologie appliquée - Réflexologie plantaire, palmaire, auriculo-claviculaire ainsi que la psycho-énergie). Son cabinet est situé au 6 chemin des Mottes.

Horaires Mairie

Les jours et horaires d'ouverture au **public** de la Mairie sont modifiés à compter du **1er septembre 2020** :

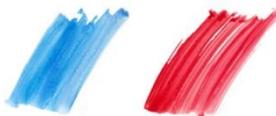


Du lundi au jeudi : 08 h 00 - 12 h 00

Le vendredi : 08 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 00

14 juillet

La célébration de la fête nationale est malheureusement annulée cette année pour cause de crise sanitaire.



Hameaux

Des "référents hameaux" ont été désignés. Si vous résidez dans un des hameaux suivants, n'hésitez pas à les contacter :

- **La Brousse** : Jean-Christophe Becquin
- **La Couasse** : Edgard Doret
- **Le Bois des Cordes + La Forêt + La Combe** : Céline Bussereau

● Démarches administratives

Pièces d'identité

Les demandes relatives aux cartes d'identité et/ou passeport sont à effectuer à la :

Mairie de Saintes

Square André Maudet - 17100 Saintes

Du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 17 h 30

Liste des autres mairies disponible sur notre site Internet.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales est faite automatiquement pour les jeunes de 18 ans.

En cas d'emménagement ou de changement d'adresse sur la commune de Pisany, nous vous remercions de vous présenter en mairie. Vous pouvez également vous inscrire, vérifier votre situation électorale ou obtenir une attestation d'inscription en ligne.

Recensement citoyen et JDC

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile,
 - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.
- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Certificat d'immatriculation

Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-préfecture. Celles-ci sont désormais dématérialisées.

Afin de procéder à cette demande (2 options) :

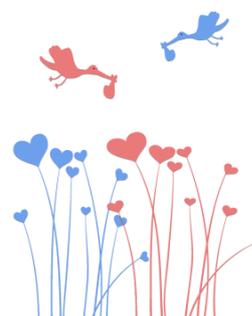
- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture

Retrouvez toutes ces informations, formulaires et liens sur notre site Internet ou renseignez-vous en Mairie !

● État-Civil

Naissances

- Merlin Baron né le 28 12 2019
- Calista Peyrouy née le 20 02 2020
- Philomène Grand née le 22 04 2020



Décès

- Mme Édith Patry née Gourdon (96 ans) le 03 01 2020
- M. Joaquin Sierra (84 ans) le 18 01 2020
- Mme Josiane Staub (60 ans) le 19 01 2020
- M. Christophe Robinaud (55 ans) le 10 02 2020
- Mme Paulette Mathet née Guitton (91 ans) le 11 05 2020

● Action sociale

Banque alimentaire

*SAUJON SOLIDARITÉ - Association distributrice de la Banque Alimentaire
Mairie de Saujon - 17600 Saujon
Tél. : 07 77 05 88 45 - Email : saujonsolidarite@laposte .net*

Dates de distribution

13 juin - 25 juin (16 h 00) - 11 juillet - 25 juillet - 08 août - 22 août - 05 septembre - 19 septembre - 03 octobre - 17 octobre - 31 octobre - 14 novembre - 26 novembre (16 h 00) - 12 décembre.

Horaires de distribution : de 08 h 30 à 11 h 00

Lieu distribution : 2 bis rue du Château d'Eau - 17600 Saujon

Les personnes doivent se présenter à la Mairie ou au CCAS de leur lieu de résidence qui leur délivrera une carte attestant leur droit à l'aide alimentaire.

Se munir de sacs propres, d'un sac isotherme avec pain de glace obligatoire pour les surgelés.

L'association demande de venir très régulièrement aux distributions et de prévenir en cas d'empêchement (désormais, après 2 absences consécutives, il sera demandé de refaire une inscription auprès des services sociaux afin de pouvoir bénéficier à nouveau de cette aide alimentaire).

Action sociale

L'Action Sociale de Proximité en Charente-Maritime contribue à deux missions de service public :

- ↳ la solidarité de la collectivité dans la lutte contre toutes les formes d'exclusions,
- ↳ l'aide à chacun pour retrouver ou développer son autonomie quotidienne tout au long de la vie.

Ces missions sont assurées dans les Délégations Territoriales (DT) par un accueil de proximité et de l'accompagnement social personnalisé.

*Délégation Territoriale Saintes et Vals de Saintonge
37 rue de l'Alma - 17100 Saintes
Tél. - 05 46 92 38 38*

Le dossier est à constituer en mairie

Mission locale

La Mission locale a repris ses activités sur site à Saintes le 25 mai. Les conseillers vont être en présentiel 2 jours par semaine ; le reste de la semaine en télétravail.

Pour les jeunes à orienter : ils peuvent appeler à la Mission Locale. Des solutions seront trouvées au cas par cas pour les jeunes qui ne sont pas mobiles et qui n'ont pas de moyens pour un RV dématérialisé.

Contact :

Anaïs Lebœuf
Conseillère référente
Tél. : 05 46 97 49 50

Email : leboeuf.a@milo-saintonge.asso.fr

La crise sanitaire Covid-19 ayant perturbé les activités de nos associations, elles vous donnent rendez-vous à la rentrée en septembre !



Vie associative

Rappels importants



Déchets

Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie aux horaires d'ouverture au public.

Pensez à compresser les bouteilles, cartons et autres emballages !

Les sacs d'ordures ménagères non déposés **DANS** le container mais à côté ne **SERONT PAS** ramassés.

Nos amis les bêtes

Animaux errants

La commune de Pisany a signé une convention avec la SPA de Saintes

- Tél. : 05 46 93 47 65
- FB : Refuge Saintes
- Site internet : <http://spa.de.saintes.free.fr/>



Les propriétaires de nos amis à quatre pattes sont tenus de bien vouloir tenir leurs animaux en laisse dans le village, de ne pas les laisser faire leurs besoins sur les trottoirs et de ramasser leurs déjections.

Limite de labour

La limite définie pour le labour est de **1,50 mètre** du bord de la route.

Interdiction brûlage par les particuliers

Le Préfet de la Charente-Maritime rappelle aux particuliers que le brûlage à l'air des déchets verts est une **pratique interdite** (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Entretien

Pour l'agrément de tous et pour des raisons de salubrité et de sécurité, nous vous rappelons la nécessité d'entretenir les bordures de vos maisons (en location ou en propriété, centre-bourg et hameaux) sans oublier les parcelles laissées en jachères qui doivent être obligatoirement nettoyées (Code Général Collectivités Territoriales) : désherbage, tonte, débroussaillage, tailles, etc.

Respect du voisinage !

L'utilisation des outils bruyants de jardinage et de bricolage est **autorisé uniquement** :

Lundi au vendredi -	de 09 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 - 19 h 00
Samedi -	de 09 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 19 h 00
Dimanche et jours fériés -	de 10 h 00 à 12 h 00



Services utiles

Médecin généraliste

Dr Joshua Coustaty

Médecin Généraliste

Tél. 05 46 94 88 57

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi :
09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 09 h 00 - 12 h 00

Adresse : 7 esplanade du Coudrat

Pédiatre

Dr Chloé Gellis

05 46 94 88 57

Adresse : 31 avenue Jean de Vivonne

Kinésologue - Réflexologue

Sandrina Boinard

Tél. : 06 34 66 35 00

Email : sandrina.l@hotmail.fr

Sur rendez-vous

Adresse : 6 chemin des Mottes

Infirmières

Alexandra Riche - Tél. 05 46 97 83 76

Claire Jaulain - Tél. 06 26 90 69 62

Amélie Charbonnier - Réseau Asalée - Tél. 05 46 94 88 57

Adresse : 7 esplanade du Coudrat

Ostéopathe

Antoine Bernard

Tél. 06 13 09 34 55

Adresse : 7 esplanade du Coudrat

Masseur kinésithérapeute

Silvia Enes Capeio

Tél. 05 46 94 88 88

Pharmacie du Coudrat

Jean-Pierre Vidalie

05 46 94 86 62

Adresse : 3 esplanade du Coudrat

Du lundi au samedi : de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 19 h 30

Fermeture : dimanche (sauf gardes)



Commerces de proximité

- **Boulangerie-Pâtisserie Mercier**
Tél. 05 46 94 84 25
- **Vival Casino (épicerie, boucherie, charcuterie, bar-tabac)**
Tél. 05 46 93 47 31
- **Coiffeur Vanessa Latour**
Tél. 05 46 93 12 87
- **Vente de lait - EARL Guillet**
Tél. 05 46 94 66 78

Hébergement - Restauration

- **Chambres d'hôtes La Chabotière**
Monique Le Penven-Boucher
Tél. 05 46 94 84 25
- **Château de Pisany**
Gîte, chambre et table d'hôtes
Tél. 09 70 35 75 72

Agence postale

Du mardi au samedi de 09 h 00 à 12 h 00
Tél. : 05 46 94 80 00

Mairie

3 avenue Jean de Vivonne

Tél. 05 46 94 80 20

mairie@pisany.fr

- Mardi - 09 h 00 à 12 h 00
- Jeudi - 14 h 00 à 17 h 30
- Vendredi - 09 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 17 h 30

Attention ! Changement d'horaires d'accueil au public au 1er septembre !

Nous travaillons actuellement à un annuaire de nos professionnels, vous les retrouverez bientôt !



Mairie de
Pisany



www.mairie-pisany17.com



Mairie de Pisany

www.facebook.com/mairiedepisany

| les associations de la commune |



LE FOYER RURAL

www.foyerruralpisany.canalblog.com



Foyer Rural Pisany-Thézac



**ASSOCIATION DU
CHÂTEAU CONVIVAL**

www.chateau-de-pisany.com



Le Château de Pisany

LES BLEUETS 10 rue du Gros Chêne - 17600 Pisany
Présidente : Jacqueline Hervé - 06 41 79 12 38

